

Prendre en compte les questions éthiques soulevées dans la pratique du travail social : quels enjeux et quelles pistes pour la formation initiale ?

Dolores Angela CASTELLI DRANSART, Audrey GONIN, Stéphanie GOVERNALE, Simone ROMAGNOLI, Francis LOSER, Groupe thématique sur l'éthique de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention sociale^{1*}

*(*L'ordre alphabétique étant imposé par la revue, nous indiquons ici la contribution approximative de chaque personne : Audrey GONIN – 35%, Dolores Angela CASTELLI DRANSART – 30%, Stéphanie GOVERNALE – 15%, Simone ROMAGNOLI – 5 % et Francis LOSER- 5 %)*

Résumé : L'éthique comme espace de réflexion et de vigilance face aux défis de l'intervention est au cœur de l'agir et de la posture professionnels. La délibération éthique qui met en perspective les normes, les valeurs, les enjeux organisationnels, gestionnaires, voire politiques d'une situation permet de vivifier la pensée et l'action et contribue à la construction de positionnements professionnels porteurs de sens. Cet article propose une réflexion sur les enjeux de la formation à l'éthique en contextes québécois et suisse et à partir de la mise en place d'un comité local du travail social et du développement social dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mots clés: Éthique, délibération éthique, formation, espaces de réflexion et formation

Introduction

En 2014, la Fédération internationale du travail social a proposé une définition du travail social qui se veut transnationale, en cherchant à dégager des éléments de consensus sur sa visée :

Le travail social est une profession basée sur la pratique et une discipline académique qui promeut le changement et le développement sociaux, la cohésion sociale, ainsi que l'autonomisation et la

¹ Le contenu de ce texte est grandement redevable aux échanges qui se sont déroulés au sein de ce collectif depuis le mois de novembre 2023. Nous souhaitons donc identifier les personnes qui y ont indirectement contribué, même si elles ne l'ont pas rédigé : en plus des auteur-e-s de l'article, les réflexions développées ici ont été alimentées par Monica Guerrero-Rosset (Institut régional du travail social de Perpignan), Louise Carignan (université du Québec à Chicoutimi) et Jean-Marie Bataille (université Sorbonne Paris Nord).

libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droits de l'homme, de responsabilité collective et de respect de la diversité sont au cœur du travail social. (FITS, 2024, [2])

On peut remarquer que cette définition du domaine du travail social prend appui, dès la deuxième phrase, sur de grands principes : les valeurs morales de justice et de respect de l'autre ainsi que de liberté et d'égalité, au travers de la référence aux droits de l'homme, sont donc immédiatement convoquées lorsqu'il s'agit d'indiquer ce qu'est le travail social. On peut ainsi dire, en quelque sorte, que le travail social est « pétri de morale » en ce qu'il se définit par une référence aux principes du « bien » et du « juste ». Cependant... comment déterminer ce qui est bien, ou juste, dans une situation donnée ? Force est de constater que les avis divergent parfois (voire souvent !) à ce sujet. D'aucun·e·s privilégient le laisser faire, d'autres la prudence et la prévention. Certain·e·s valorisent l'harmonie, pendant que d'autres voient des vertus à la conflictualité. Ceux-ci font primer la liberté, et ceux-là la valeur d'égalité – pour, bien entendu, ne donner que quelques exemples des divergences morales qui traversent les relations humaines. Or, c'est dans ces divergences qu'émerge le questionnement éthique, inévitablement soulevé dans le quotidien de la pratique du travail social.

En effet, l'intervention sociale se loge dans une rencontre socialement située. Son exercice réside dans l'établissement d'une relation avec la personne accompagnée dans un contexte et des conditions donnés. Cette relation est la base de toute intervention, et celle-ci amène à rencontrer l'altérité : s'y constatent, entre intervenant·e et personne accompagnée, comme dans toute relation, des différences au niveau des expériences vécues, des positions sociales occupées, des manières de voir le monde, des préférences morales... Le point de vue ou les actions de l'autre peuvent entrer en tension avec nos propres valeurs, et venir ainsi soulever l'enjeu éthique de notre positionnement : comment respecter ces différences sans gommer la question de savoir ce qui est souhaitable, à un niveau individuel et collectif ?

La question de la posture est donc sans cesse interrogée dans l'exercice du travail social, particulièrement au regard de la relation asymétrique qui y existe². La formation et l'expérience professionnelle confèrent des savoirs, qui sont mobilisés en vue de proposer des actions de résolution de problèmes, d'analyses de situations, entre autres, en tenant compte de la mission et des possibles offerts par le contexte institutionnel et/ou professionnel. La personne accompagnée, pour sa part, n'est généralement pas experte de ce contexte, n'a pas eu la même formation et n'occupe pas la même place, ce qui induit une condition d'asymétrie. Pour autant, cette asymétrie n'empêche pas la prise en compte du point de vue de l'autre, sa reconnaissance étant justement une invitation à l'adoption d'une posture éthique visant à rééquilibrer, autant que possible, les différentiels de pouvoir. Dans le même ordre d'idée, une prise de recul est indispensable pour ne pas reconduire uniquement une demande sociale de conformité, dans sa pratique. Comment se dégager des dynamiques sociétales et structurelles qui contribuent à reproduire des inégalités et des discriminations ? Cette question, dans l'exercice du travail social, se pose très souvent dans la pratique.

Par ailleurs, les interventions sont aussi pénétrées de logiques organisationnelles et politiques, parfois au détriment des logiques professionnelles. Comme le montre l'histoire du travail social,

² Tel que développé par Louise Lemay : « L'asymétrie du rapport se révèle de plusieurs façons, à travers les inégalités de savoir, de statut et de positionnement (social, ethnique, religieux), de discours, de conditions matérielles d'existence, de privilèges ou d'oppression, etc. Ces conditions renvoient sans contredit à l'existence d'inégalités et à des jeux de force au sein du rapport. En dépit des efforts que l'intervenant social déploie pour réduire l'asymétrie du rapport d'aide, il doit développer une conscience aiguë de ces inégalités et de l'influence qu'il exerce. » LEMAY Louise, « Pratiques évaluatives et structuration du rapport parent-intervenant dans le champ du travail social en contexte de protection de la jeunesse : enjeux, défis et repères pour l'action », dans HARPER Elizabeth et DORVILLE Henri, *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques*, Québec : Presses de l'université du Québec, 2013, p. 313-338.

les pratiques professionnelles ont été porteuses de changement, de créations de nouvelles formes d'interactions avec les personnes accompagnées et de réponses collectives et organisationnelles à leurs besoins, apportant une construction de savoirs, dans des formes de relations d'aides qui se sont adaptées. Or, des logiques gestionnaires axées sur la « rationalisation des pratiques » et la « performance » peuvent entrer en tension avec le sens donné aux pratiques et avec les principes du travail social, et créer ainsi une souffrance éthique, en raison du sentiment de ne pas pouvoir réaliser son travail d'une manière suffisamment bonne³ ou, selon la perspective de Clot⁴, parce que le contexte de la pratique ne soutient pas la créativité dans l'agir professionnel. Ces phénomènes de standardisation de l'action peuvent ainsi altérer la pensée de l'humain au travail. La dimension morale habite nos politiques publiques et les formes de pilotage – qui se réclament de l'équité et de l'efficacité pour un bon usage des fonds publics, mais qui se logent aussi dans le quotidien de l'accompagnement – davantage orienté, généralement, vers la prise en compte de la singularité des situations et la qualité des pratiques.

Le registre de valeurs que chaque humain au travail porte s'infuse dans la relation, et se percutte possiblement avec les valeurs singulières de l'autre, la personne en situation d'accompagnement qui oblige au déplacement, à l'écoute. Chacun y vit un engoutissement possible de sa propre singularité, et c'est cette mise en question de notre morale qui nous donne un espace en faveur de la réflexion éthique – autrement dit, la morale peut se discuter à l'endroit de l'éthique, qui s'entend comme un questionnement sur nos habitudes et nos manières d'être avec les autres. Si cette démarche peut, de prime abord, paraître exigeante (voire impossible, quand on se sent pris dans un réseau surchargé de contraintes qui, de surcroît, se contredisent !), elle est riche de potentiel émancipateur pour soi et pour les autres. En ce sens, comment la formation en éthique et déontologie peut-elle favoriser une prise en compte des questions éthiques sous l'angle d'un enrichissement des possibles et du sens donné à l'action, plutôt que sous celui de l'obligation à appliquer des normes institutionnelles ou déontologiques ? Nous rendrons compte dans les pages à venir des tentatives réalisées en ce sens dans le cadre de formations initiales proposées au Québec et en Suisse.

Former à l'éthique et la déontologie du travail social : illustrations de formation initiale en contextes québécois et suisse

Qu'en est-il au Québec ?

Commençons par évoquer le contexte québécois de l'exercice du travail social, pour en dégager quelques spécificités et points communs vis-à-vis des réalités françaises liées aux aspects éthiques et déontologiques. Comme pour les assistant·e·s de service social en France, un code de déontologie (réactualisé en 2020⁵) formule explicitement des repères visant à orienter la pratique face aux questions éthiques qui s'y posent : les principes du respect de la personne, du secret professionnel, du devoir d'indépendance et de compétence, entre autres obligations professionnelles, y rejoignent les orientations données dans le texte de l'Association nationale des assistants de service social (ANAS). En revanche, ce code de déontologie est porté par un

³ MOLINIER Pascale, « Psychodynamique du travail et rapports sociaux de sexe », *Travail et emploi*, vol. 97, n° 1, 2004, p. 79-91 ; WEINBERG Merlinda, « Moral distress : A missing but relevant concept for ethics in social work », *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, vol. 26, n° 2, 2009, p. 139-151.

⁴ CLOT Yves, *Éthique et travail collectif. Controverses*, Toulouse : Éditions Érès, 2020.

⁵ Code de déontologie des membres de l'ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, disponible sur www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20286.1.

ordre professionnel⁶ qui s'inscrit lui-même dans le cadre juridique du Code des professions. Les membres de l'ordre professionnel sont autorisés à porter le titre de travailleuse sociale ou travailleur social⁷, les devoirs qui accompagnent celui-ci étant le respect des normes déontologiques et de pratique applicables à différents contextes (tenue de dossier, évaluation de l'inaptitude, télépratique, etc.). Comme pour l'exercice de la profession d'infirmier-ère, de psychologue, de sage-femme ou de médecin au Québec, les moyens par lesquels la profession du travail social est encadrée consistent en une inspection professionnelle des membres, en une obligation de formation continue et en la saisie d'un comité de discipline en cas d'infraction aux devoirs professionnels. Ainsi, ce contexte normatif ne peut être éludé lors de la formation initiale donnant accès au titre de travailleuse sociale ou travailleur social – celle-ci étant proposée en contexte universitaire, au Québec, dans le cadre d'une formation de premier cycle (équivalente au niveau 6 en France) comprenant trois d'années d'études.

Dans la plupart des universités québécoises, la formation en travail social comprend un cours obligatoire de quarante-cinq heures (réparties sur quinze semaines) abordant l'éthique et la déontologie du travail social. Ces enseignements, tels que décrits en 2024 sur les sites web des universités qui les dispensent, ont pour point commun de se donner deux grands objectifs complémentaires : il s'agit, d'une part, de faire en sorte que les étudiant-e-s s'approprient les repères déontologiques de leur future profession mais aussi, d'autre part, de développer la capacité à mener une démarche réflexive vis-à-vis des questionnements éthiques soulevés par la pratique du travail social. En effet, les normes déontologiques *s'interprètent*, plus qu'elles ne s'appliquent, dans des situations toujours marquées par la complexité, car de nombreuses dimensions sont en jeu. Quelle est la nature du problème ? Quelles sont les marges d'action, au regard de ce que souhaitent les personnes et du rôle que l'on peut jouer ? Comment peut-on juger de ce qu'il est « bon » de faire – ou autrement dit, à quelles valeurs se réfère-t-on, ou quels sont les aspects les plus importants à considérer ? Dans le quotidien des pratiques, il est fréquent de faire face à des conflits de valeurs (par exemple, entre la protection du bien-être et le respect de l'autonomie, valeurs souvent en tension dans le domaine du travail social) ou à des intérêts divergents (ceux de l'individu et ceux se situant à un niveau collectif, qui ne se rejoignent pas toujours). Or, ceci ne se résout pas en sortant son code de déontologie ! C'est pourquoi la réflexivité, en tant que rapport critique aux normes déontologiques mais aussi aux valeurs morales pour questionner leur pertinence dans une situation donnée, est un complément indispensable aux repères déontologiques, aussi pertinents soient-ils.

Concrètement, le développement des capacités réflexives – que nous possédons spontanément, mais qu'il reste pertinent de soutenir, en particulier quand les contextes de pratique, sont peu favorables à la réflexion (manque de temps, de moyens, de soutien...) – prend appui sur la délibération éthique. Celle-ci consiste à réfléchir, individuellement et collectivement, à des situations qui suscitent de l'embarras, de l'incertitude ou des dilemmes. Les cours d'éthique et déontologie invitent donc généralement à se saisir de cas pratiques pour en déplier les enjeux par le biais de la discussion ou d'une analyse individuelle. Cette démarche peut s'adosser à une méthode de délibération⁸, afin de faciliter le processus réflexif. Si les différentes méthodes

⁶ Il s'agit de l'ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), qui encadre deux professions – cf. le site www.otstcfq.org/.

⁷ Il reste possible d'exercer une fonction d'intervenant-e social-e dans différentes institutions après avoir complété la formation de premier cycle universitaire donnant accès (sur demande) au statut de membre de l'OTSTCFQ, sans revendiquer le titre de travailleuse sociale ou travailleur social.

⁸ Plusieurs méthodes de délibération éthique existent en vue de soutenir une réflexion collective ou individuelle : la plus connue au Québec est celle proposée par G. Legault (1999), mais nous renvoyons également à d'autres références : BOSSÉ Pierre-Luc, MORIN Paul et DALLAIRE Nicole, « La délibération éthique : de l'étude de cas à la citoyenneté responsable », *Santé mentale au Québec*, vol. 31, n° 1,

existantes ont chacune leur spécificité, une caractéristique commune peut être relevée : celle d'amener à explorer une situation sous différents angles. Ainsi, partant de l'analyse des enjeux en présence, les personnes qui délibèrent sont amenées à les examiner au regard des normes applicables (lois, repères déontologiques et institutionnels), des valeurs en jeu, des conséquences possibles que pourrait avoir telle ou telle action, ou encore des différents narratifs au sujet de la situation discutée. Au travers de cette mise en perspective d'une situation, par le biais d'éclairages et de discours multiples, sa compréhension peut être approfondie, et ses enjeux peuvent être mieux mesurés.

La délibération éthique favorise la prise de meilleures décisions par une vision enrichie de la situation examinée, mais l'intérêt qu'elle présente est plus large : elle permet de chercher des solutions dans lesquelles on peut se reconnaître, en dégagant des pistes d'action qui tiennent compte à la fois des repères pertinents, des contraintes et des possibles, des niveaux individuels et collectifs, des effets à prévoir selon le cours d'action choisi, etc. Ce faisant, le sens de la pratique (ce qui l'oriente) est revisité. Au-delà de favoriser de « bonnes décisions », cette démarche peut venir irriguer la posture professionnelle dans son ensemble, en clarifiant les bases sur lesquelles reposent les actions menées au quotidien (par exemple, la signification profonde du secret professionnel, comme socle du lien de confiance⁹). Elle comporte donc un potentiel formatif en soi, et peut contribuer à réduire la souffrance morale au travail en donnant l'opportunité d'imaginer de nouvelles stratégies d'action face à des impasses. À un niveau plus collectif, la délibération éthique représente par ailleurs un exercice démocratique dans lequel on ouvre à la discussion – et donc à la critique – les points de repère ou les arguments à partir desquels on justifie une prise de position. Ces justifications sont-elles jugées convaincantes par d'autres personnes ? Les arguments avancés sont-ils acceptés ou non dans la discussion ? En quoi le point de vue d'autres personnes vient-il déplacer notre regard pour que le monde commun accueille une pluralité de perspectives¹⁰ ? C'est par cette mise en question de notre vision du monde qu'un espace de rencontre et de pensée peut advenir, et c'est pourquoi la délibération éthique est bien plus qu'un exercice de résolution de problème.

Cependant, il faut bien avouer que ces potentialités ne se réalisent pas forcément. Tout d'abord, il faut un contexte suffisamment favorable à la délibération. Sans nécessiter d'être idéal, ce contexte doit permettre de se sentir libre de penser, de contester, de co-construire des solutions. Ensuite, il faut pouvoir ancrer les réflexions dans la complexité du champ du travail social, car une analyse hors-sol des enjeux reste inévitablement lacunaire et risque de tomber « à côté de la plaque ». Finalement, la démarche ne peut porter fruit si ses participant-e-s ne s'y impliquent pas en raison d'un manque de résonance avec leur propre expérience ou d'une difficulté à entrer dans le dialogue (que ce soit à cause d'une crainte d'être jugé-e en émettant des points de vue moins consensuels, du sentiment de ne pas pouvoir apporter une contribution pertinente, d'incertitudes trop nombreuses, etc.). Or, ces conditions ne sont que partiellement remplies dans le contexte d'un cours universitaire non adossé à la pratique puisque, au Québec, les stages se

2006, p. 47-63, disponible sur : doi.org/10.7202/013684ar ; CAENEPEEL Didier et JOBIN Guy, « Discursivité et co-autorité en éthique clinique : regard critique sur le rôle et les fonctions de la délibération éthique en comité », *Journal international de bioéthique*, vol. 16, n° 3, 2005, p. 105-133 ; LEGAULT Georges A., *Professionnalisme et délibération éthique*, Québec : Presses de l'université du Québec, 1999 ; STOLPER Margreet, MOLEWIJK Bert et WIDDERSHOVEN Guy, « Bioethics education in clinical settings : theory and practice of the dilemma method of moral case deliberation », *BMC Medical Ethics*, vol. 17, n° 45, 2016, p. 1-10, disponible sur : bmcomedethics.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12910-016-0125-1.

⁹ GONIN Audrey et TELLIER Benoît, « Formation en éthique et délibération dans le champ du travail social : Revisiter "le cas de Claude" à partir de ses enjeux sociopolitiques », *Spirale. Revue de recherches en éducation*, vol. 61, n° 1, 2018, p. 135-150. Disponible sur : www.cairn.info/revue-spirale-revue-de-recherches-en-education-2018-1-page-135.htm.

¹⁰ JEANGUYOT Lucie, « La variété des perspectives chez Arendt : l'édification du monde commun par la fenêtre », *Philosophique*, n° 24, 2021. Disponible sur : journals.openedition.org/philosophique/1523.

déroulent principalement lors de la troisième et dernière année d'études, après la transmission d'apports théoriques et méthodologiques. La délibération éthique permet de se familiariser avec un processus dans lequel se combinent le recours aux repères normatifs et la réflexivité, mais l'écho à l'expérience de terrain manque parfois pour que les étudiant·e·s s'y engagent pleinement.

C'est pourquoi l'équipe assurant cet enseignement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est actuellement en réflexion sur les modalités pédagogiques de cours, et souhaite pouvoir y intégrer une activité hors les murs. L'objectif donné à cette activité est de développer la sensibilité éthique en essayant de mieux comprendre les réalités vécues par une population donnée (personnes vivant en milieu d'hébergement ou dans un quartier défavorisé, ou encore sans domicile fixe) par le biais d'exercices d'observation guidée et d'outils réflexifs visant à analyser ses propres réactions. Cette expérience de décentration nous semble importante pour enrichir la formation des étudiant·e·s sur le plan éthique et la faire reposer, en premier lieu, sur une expérience corporelle et affective de rencontre de l'autre, avant que la rationalisation entre en jeu. S'il est important de pouvoir énoncer des raisons d'agir suite à un exercice de délibération, il est tout aussi important que la posture éthique s'enracine « dans la vie et le désir », selon les mots de Paul Ricœur¹¹, afin que la sensibilité à l'autre et la prise en compte des affects puissent donner une profondeur humaine à la réflexion éthique – qui perd une bonne part de son efficacité quand elle se situe essentiellement à un niveau rationnel.

Qu'en est-il en Suisse ?

En Suisse, les professionnel·le·s œuvrant dans les métiers ou fonctions « historiques » du travail social (service social, éducation sociale, animation socioculturelle) ne doivent pas être obligatoirement affilié·e·s ou reconnu·e·s par un ordre professionnel pour pouvoir exercer. Il existe néanmoins au niveau national une association faîtière professionnelle du travail social nommée AvenirSocial. Celle-ci a publié en 2010 le « Code de déontologie du travail social en Suisse¹² » (actuellement en révision), auquel les professionnel·le·s exerçant dans le domaine du travail social sont censé·e·s se référer. D'autres points de repère importants sont les réflexions voire les prises de position d'organismes regroupant des représentant·e·s des milieux de la formation, de la recherche et/ou de la pratique professionnelle¹³, qui se penchent régulièrement sur des thématiques telles que la qualité de vie, l'autodétermination, la participation et les droits des personnes vulnérables, la justice sociale, la durabilité, la digitalisation et leurs enjeux pour les bénéficiaires, le travail social ou la société civile. Ainsi, des directives sont élaborées pour répondre aux défis émergents, comme les questions relatives au début ou à la fin de vie, au vieillissement de la population, à la formation, à l'accès au travail et aux soins, à l'inclusion et à la diversité. Des associations faîtières ou cantonales d'institutions disposent également parfois de commissions éthiques qui publient des chartes ou des directives susceptibles d'encadrer et orienter l'action des travailleurs sociaux et travailleuses sociales dans des milieux de pratique spécifiques.

¹¹ RICŒUR Paul, « Éthique. De la morale à l'éthique et aux éthiques », dans CANTO-SPERBER Monique (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris : Presses universitaires de France, 2004 (4^e éd.), p. 689-694.

¹² Disponible sur le site d'AvenirSocial : [avenirsocial.ch/wp-content/uploads/2018/12/SCR_Berufskodex_Fr_A5_db_221020.pdf](https://www.avenirsocial.ch/wp-content/uploads/2018/12/SCR_Berufskodex_Fr_A5_db_221020.pdf).

¹³ Tels que, par exemple, la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine, l'Académie suisse des sciences médicales, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, la Société suisse de travail social, l'Association suisse pour la formation, la recherche et l'intervention sociale.

Pour la formation de niveau tertiaire (équivalente au niveau 6 français) en travail social, les hautes écoles spécialisées ont élaboré des plans d'études cadres (PEC) qui comprennent en général une formation à l'éthique et à la déontologie. Ainsi, au sein de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)¹⁴, depuis le semestre d'automne 2020, l'éthique et la déontologie sont enseignées dans les quatre écoles de travail social (Fribourg, Genève, Lausanne, Sierre) principalement dans le cadre d'un module intitulé « Cadres éthique, déontologique et juridique de l'intervention » (soixante-douze heures maximum d'enseignement). Ce module est l'un des dix modules fondamentaux du Bachelor of Arts HES-SO en travail social, et a lieu au cours du premier semestre pour les étudiant·e·s à plein temps¹⁵. Deux compétences parmi les huit constituant le référentiel de compétences pour la formation sont particulièrement travaillées au sein de ce module : la compétence 1-Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action, et la compétence 5-Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Le PEC prescrit *a minima* les thématiques suivantes :

- droits fondamentaux, droits humains, droits de la personne et de la famille ;
- valeurs éthiques et déontologiques du travail social, normes et représentations ;
- pensée critique, argumentation et délibération.

Les quatre écoles jouissent d'une certaine latitude dans la mise en place du PEC tout comme du module. Ceci signifie que les heures d'enseignement dévolues à l'éthique, au droit et à la déontologie peuvent varier d'une école à l'autre. Ici, il sera question des logiques sous-jacentes aux choix pédagogiques et de contenu opérés au sein des Hautes Écoles de travail social de Fribourg et de Genève concernant cet enseignement. L'éthique dans ces écoles est conçue et enseignée comme un processus réflexif et de « questionnement radical, une recherche de sens¹⁶ », une posture professionnelle à développer et à incarner en continu dans l'agir professionnel et non seulement dans des situations limites (les dilemmes moraux). Dans ce sens, elle est une mise en perspective, une décentration, une forme de vigilance face aux enjeux et défis de l'intervention au quotidien dans des contextes qui deviennent de plus en plus complexes. De fait, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales sont appelé·e·s à s'engager à différents niveaux (micro-méso-macro) en articulant divers registres de l'agir (cognitif, affectif, émotionnel, corporel). L'éthique est considérée comme étant au cœur des processus et des dynamiques de construction de l'identité professionnelle, et consubstantielle à la pensée critique.

Le droit, l'éthique et la pensée critique sont ainsi envisagés comme des processus contextualisés, fruit d'une évolution historique et de rapports de pouvoir donnés. Il ne s'agit donc pas seulement de tenir compte des valeurs, lois et principes en théorie, mais également de saisir les enjeux de l'agir professionnel en situation, c'est-à-dire de se laisser interpeller par les expériences vécues, les siennes et celles des bénéficiaires de l'action au regard des multiples contraintes qui pèsent sur le travail avec un réseau étendu d'intervenant·e·s potentiel·le·s. Les professionnel·le·s doivent ainsi disposer d'une marge d'appréciation critique et émancipatrice

¹⁴ La HES-SO est l'une des sept hautes écoles spécialisées de Suisse. Elle fédère les cantons suisses francophones (Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud) et la partie francophone du canton de Berne.

¹⁵ Pour ceux et celles en emploi et à temps partiel, il a lieu au troisième semestre.

¹⁶ GONIN Audrey et JOUTHE Ernst, « Éthique et travail social. Enjeux, concepts et aspects méthodologiques », dans HARPER Elizabeth et DORVIL Henri (dir.), *Le travail social, op. cit.*, p. 69-88.

par rapport aux différents prescrits auxquels ils/elles sont confronté·e·s tout en développant des pratiques s'inscrivant dans l'éthos professionnel.

En cohérence avec ces présupposés, les enseignements visent la co-construction d'un savoir qui articule connaissances théoriques (théories normatives et/ou principes moraux, approches critiques) et expérientielles (ateliers, jeux de rôles, confrontation personnelle et collective à des questions qui interpellent, mobilisation de savoirs expérientiels) à partir de situations emblématiques abordant les questions de la dignité, des droits fondamentaux, sociaux et/ou culturels (sphère privée, libertés, intégrité psychophysique, etc.), des valeurs et principes du travail social (justice sociale, autodétermination, confidentialité, intégrité, etc.), en thématissant des situations sociales différentes : par exemple, la migration et le droit aux soins et à l'éducation, la situation de handicap et le droit à l'autodétermination au sein des institutions.

Dans une logique de progression, les étudiant·e·s sont amené·e·s à construire une méthodologie de questionnement et de réflexion, mais aussi à mobiliser et à intégrer dans leur délibération les aspects émotionnels et corporels, afin de construire individuellement et collectivement une boîte à outils. L'accent est particulièrement mis au sein du module sur les processus et les postures à développer plutôt que sur le résultat de la délibération. Dans le processus de délibération, une attention particulière est dévolue aux processus narratifs et de construction des positionnements, ainsi qu'à la prise en compte des aspects relationnels et des dynamiques de pouvoir.

Différents défis traversent la construction et la conduite de l'enseignement éthique et déontologique au sein du module : un premier est représenté par le besoin d'identifier les spécificités des apports éthiques, déontologiques et juridiques, en distinguant les dimensions prescriptives et évaluatives de l'action ; un deuxième consiste en la nécessité d'articuler et de mettre en cohérence les apports, approches et méthodologies du droit, de l'éthique et de la déontologie. Les dimensions herméneutiques et prudentielles, voire critiques, jouent un rôle central lorsqu'il s'agit d'interpréter valeurs et normes *in concreto*, c'est-à-dire en tenant compte de la contingence de l'agir situé et de ses potentiels déterminants. Ceci présuppose de construire une cohérence entre les différents apports et un fil rouge pour les étudiant·e·s qui suivent les diverses séquences des différents axes sur une période d'environ dix semaines. Un défi majeur consiste également à garder l'engagement des étudiant·e·s tout au long du module, compte tenu du fait que la très grande majorité suit la formation à plein temps en premier semestre d'étude avec une expérience de terrain limitée. Pour ces étudiant·e·s, certains questionnements peuvent paraître excessivement complexes à ce stade de la formation. Dès lors, comment rendre accessible la complexité ? En effet, de la capacité à la saisir, du moins en partie, dépend aussi la possibilité de questionner la situation du point de vue éthique, juridique et déontologique. Il s'agit dès lors de donner suffisamment de points de repère (aussi bien dans le déroulement du processus de délibération par exemple qu'en matière de savoirs nécessaires pour en assurer la qualité), ainsi que la possibilité de les expérimenter, tout en évitant l'écueil de la « standardisation ou de la protocolisation ». Un autre défi majeur est représenté par le fait que la construction et l'intégration d'une posture éthique constituent un travail de longue haleine, jamais achevé, qui nécessite des temps longs et des espaces d'expérimentation. Or, le module se déploie sur une période courte, et la poursuite de la construction de cette posture se fait ensuite de manière plus ponctuelle dans des espaces situés au sein de différents modules.

Les défis pédagogiques évoqués entrent en résonance avec les défis de la pratique professionnelle :

- les rapports entre l'engagement professionnel et les positionnements sociaux ou politiques ;
- le fait de garder une motivation à construire et exercer une posture éthique dans la complexité de contextes professionnels qui tendent à restreindre les marges de manoeuvre des professionnel-le-s, à simplifier, voire à standardiser les situations, ainsi qu'à chosifier les personnes et à déposséder les professionnel-le-s de leur métier ;
- l'injonction de faire bien lorsque le « bien » se résume de plus en plus à l'efficience économique ;
- le fait de valoriser et encore plus incarner, voire promouvoir des valeurs qui ne trouvent pas une large place concrètement dans la société d'aujourd'hui : le dialogue, l'écoute, la justice sociale, la prise en compte et la responsabilité vis-à-vis de l'autre, l'empathie pour se laisser interpeller par l'autre, le respect de la sphère privée et la confidentialité qui assument de nouveaux contours, ou qui peuvent sembler des concepts abscons pour les nouvelles générations immergées dans une réalité dominée par les technologies numériques ;
- la différence entre ce qui est communément accepté et acceptable dans la société civile et ce qui est requis dans une posture professionnelle (l'intégrité rattachée à une fonction, etc.).

Conclusion

La présentation de ces dispositifs de formation vise à susciter la réflexion concernant la prise en compte des questions éthiques qui, malgré les contextes de pratique différents, peut faire l'objet de regards croisés à un niveau international. En France, le Haut Conseil en travail social a lancé une démarche d'ancrage territorial par le déploiement des comités locaux du travail social et du développement social. Ces espaces permettent aux acteurs du social et du médico-social, intervenant-e-s, personnes concernées, organisations, de réfléchir collectivement aux questions qui traversent ce secteur. Au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une initiative pour l'éthique a été engagée selon des modalités participatives à toutes les étapes (conception, formalisation, groupes d'action). Les enjeux de cette expérimentation, qui propose un accès à des ressources de proximité tout en voulant relever le défi d'une participation des personnes volontaires, formées ou non, sont multiples : comment créer des espaces permettant d'associer les personnes en situation de vulnérabilité aux réflexions, et de croiser les regards au point de vue éthique ? Les acteurs engagés actuellement dans la démarche s'appuient sur la formation en éthique existant dans les centres de formation, avec le soutien de l'Espace éthique méditerranéen. Au cœur des organisations, la formation aux questionnements éthiques permet d'interroger le sens, les principes d'action, les valeurs, les jugements moraux, en tant qu'humain agissant. Cette piste novatrice, peu activée jusqu'alors, peut constituer un angle fécond et donner l'occasion d'identifier et clarifier des dilemmes éthiques. Une réflexion est également en cours sur des modules d'éthique appliquée, ajustée aux complexités et aux dilemmes qui percutent le travail social, par la recherche-action notamment. Actuellement, en France, les espaces de réflexion éthique appliquée au terrain du travail social s'inscrivent dans des projets de recherches et d'approches créatives, impulsant un champ des possibles.

Les professionnel-le-s expriment, pour une bonne part, un vif intérêt à renouveler leurs pratiques d'accompagnement, par la mise en question des représentations, des constructions morales :

Lors de l'atelier éthique, j'ai ressenti une respiration retrouvée, [...] l'éthique m'a réveillée. [...] Il y a un avant et un après, je ne pensais pas que la réflexion éthique me permettrait de clarifier autant cette situation¹⁷.

S'exercer à la réflexion éthique, par des formes d'espaces dédiés, au sein des milieux de pratiques, semble constituer un levier sensible pour questionner et faire se rencontrer les opinions d'une équipe. Ceci permet de sortir de nos autoroutes de pensée et de chercher des chemins d'accès à l'altérité, pour éviter que « nos routines deviennent des doctrines¹⁸ ». Nous espérons que cet article peut contribuer à nourrir le désir de s'engager dans ces réflexions en montrant leur potentiel pour vivifier la pensée et l'action, grâce à la recherche de sens qui s'y produit¹⁹.

¹⁷ Verbatims issus de l'enquête doctorale actuellement menée par Stéphanie Governale au sein de l'université d'Aix-Marseille : « Le dilemme éthique au cœur des pratiques de l'accompagnement, expérimentation d'atelier éthique », Unapei Alpes Provence, 2022-2023.

¹⁸ GZIL Fabrice, « Repères pour une réflexion éthique des mandataires judiciaires à la protection des majeurs », 2022. Disponible sur : www.unaf.fr/app/uploads/sites/3/2022/05/reperes-ethiques-mjpm--21-05-06-vf.pdf.

¹⁹ BOUQUET Brigitte, *Éthique et travail social. Une recherche du sens*, Malakoff : Dunod, 2017 (3^e éd.).